



FORMALITES CONCERNANT LA SCOLARITE

Votre enfant va être scolarisé à Sainte-Marie Lyon :

A la rentrée, des codes Ecole directe vous seront attribués. Veillez à bien les conserver. Ils peuvent toutefois être réinitialisés **jusqu'à la fin de l'année scolaire** en appelant le Standard ou l'Economat (04.78.28.38.34)

1. VOUS BENEFICIEZ DE REMISES ?

- **Réduction Familles nombreuses pour les enfants scolarisés dans un établissement de l'enseignement libre catholique** : un certificat de scolarité est à envoyer avant le 15 Septembre 2023.

*Tout document transmis après le **13 Octobre 2023** sera pris en compte le trimestre suivant sans rétroactivité possible.*

- **Réduction salariés de l'enseignement libre catholique** : une attestation de travail mentionnant le statut de l'établissement employeur est à envoyer avant le **15 Septembre**.

*Tout document transmis après le **13 Octobre** sera pris en compte le trimestre suivant sans rétroactivité possible.*

2. VOUS N'AVEZ PAS A NOUS FOURNIR D'ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous avons souscrit pour l'ensemble de nos élèves un contrat groupe d'assurance scolaire auprès de Saint-Christophe assurances. Cette couverture offre des prestations et des garanties complètes afin que votre enfant bénéficie d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour éditer l'attestation scolaire de votre enfant, nous vous invitons à vous rendre sur l'Espace parents de Saint-Christophe assurances : <http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>. Vous pourrez ainsi prendre connaissance de la notice d'information regroupant les garanties, la définition des exclusions et le tarif pour lesquels votre enfant est protégé.

3. PAIEMENT DE LA SCOLARITE

Pour éviter les relances : optez pour le prélèvement de la scolarité en 10 mensualités : envoyez-nous le mandat de prélèvement signé fourni dans le dossier d'inscription avec un RIB ! Vous ne trouvez pas ce mandat, envoyez-nous une demande par mail (familles@sainte-marie-lyon.fr)